



PROFESSIONNELS DE SANTÉ,
LE DÉPARTEMENT SOIGNE
VOTRE INSTALLATION DANS L'OISE !



DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Situation : Célibataire Marié Pacsé Veuf Vie en couple de fait
(concubinage, union libre)

Téléphone :

Mèl :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Commune / département d'obtention du baccalauréat :

Commune / département de la résidence parentale :

Discipline : médecine générale odontologie maïeutique orthophonie masso-kinésithérapie

Faculté / École :

Année d'étude au 1^{er} janvier :

Cadre réservé à l'administration départementale

N° Dossier PROGOS :

N° Tiers PROGOS : N° Tiers SEDIT :

Montant bourse départementale : Date de vote :



Je certifie sur l'honneur exacts les renseignements ci-dessus.

Je m'engage à :

- être inscrit dans une faculté / école / institut de formation en France en avant-dernière ou dernière année de cursus ;
- suivre avec assiduité la formation et me présenter aux examens ;
- effectuer prioritairement les stages, remplacements et les gardes dans le département de l'Oise ;
- m'installer dans l'Oise (hors ville de plus de 20 000 habitants) quel que soit le zonage de l'ARS, pour une durée de 5 ans minimum dans l'année qui suit l'obtention de mon diplôme ;
- avoir un exercice majoritairement libéral ;
- rembourser au Département l'intégralité des sommes perçues suivant un échancier défini en cas de non-installation.

Fait à....., le

Le demandeur

Nom, prénom et signature

L'examen des dossiers de demande de bourse se fera par une commission interne ad hoc qui tiendra compte entre autres, des motivations du candidat, de son parcours et de son projet professionnel.

La commission d'examen se réserve le droit d'auditionner le candidat.

Pièces à fournir AVANT LE 27 MAI 2022 :

- le présent formulaire de demande de bourse au titre du Plan Oise Santé
- la lettre de motivation présentant les motivations du candidat, son parcours ainsi que son projet professionnel
- la photocopie de la pièce d'identité
- le curriculum-vitae
- les deux derniers avis fiscaux d'imposition sur les revenus
- les résultats des 3 dernières années d'étude et évaluations de stages
- la copie des notifications d'octroi ou de refus de bourses et autres aides financières
- le relevé d'identité bancaire (RIB)
- un justificatif de scolarité (attestation, certificat, carte d'étudiant...).

Pour les étudiants rattachés au foyer fiscal des parents :

- la photocopie des deux derniers avis fiscaux d'imposition au nom des parents ou du tuteur légal de l'étudiant, ainsi qu'une déclaration concernant les revenus perçus à l'étranger, le cas échéant ;
- pour les étudiants de nationalité étrangère : une déclaration sur l'honneur, signé par les parents, mentionnant le montant des revenus perçus à l'étranger ou simplement leur absence ;
- pour les étudiants dont les parents sont divorcés : une copie de l'extrait du jugement de divorce mentionnant le parent à qui l'étudiant a été confié et le montant de la pension alimentaire. En cas d'absence d'une pension alimentaire, l'étudiant doit joindre les deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition de l'autre parent.

Le Département peut demander des pièces justificatives complémentaires afin de justifier les situations.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.262-50 à L.262-53 du Code de l'action sociale et des familles – Article 441-1 du code pénal).

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la finalité est votre demande de bourse. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles par voie électronique à l'adresse mail delegue-rgpd@oise.fr ou en écrivant au Conseil Départemental de l'Oise à l'attention du Délégué à la Protection des Données - 1, rue Cambry 60000 Beauvais.



IMPORTANT

La bourse départementale est conditionnée à la signature d'une convention avec le Département précisant l'engagement de l'étudiant à exercer dans l'Oise (hors ville de plus de 20 000 habitants) quel que soit le zonage de l'ARS, pour une durée de 5 ans minimum dans l'année qui suit l'obtention du diplôme.

Après examen de votre dossier et sélection éventuelle, un projet de convention vous sera envoyé pour accord de principe.

Dès réception de cet accord, votre demande de bourse sera soumise au vote des élus départementaux.

La signature officielle de la convention interviendra après le vote.

MONTANT DE LA BOURSE ET PRINCIPALES MODALITÉS :

Spécialité	Montant	Observations
Étudiants en médecine 8 ^{ème} et 9 ^{ème} année	1 200 €/ mois	Les bourses sont attribuées pour une durée de 24 mois pour les étudiants en avant dernière année et 12 mois pour les étudiants en dernière année de cursus.
Étudiants en odontologie 5 ^{ème} et 6 ^{ème} année	1 200 €/ mois	
Étudiants en maïeutiques 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année	800 €/ mois	Les candidats seront sélectionnés sur dossier et éventuellement sur entretien.
Étudiants en orthophonie 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année	800 €/ mois	
Étudiants en masso-kinésithérapie 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année	800 €/ mois	

Chaque étudiant boursier bénéficiera tout au long de son cursus, d'un accompagnement personnalisé assuré par la Cellule Oise Santé afin de lui faire découvrir l'Oise, de le guider dans sa recherche d'un lieu d'installation et de le mettre en relation avec les élus locaux du territoire.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

DGA Réussites éducatives, citoyennes et territoriales
 Direction des territoires, des sports et de la vie associative
 Service attractivité et soutien aux citoyens, Cellule Oise Santé

1 rue Cambry
 CS 80941

60024 BEAUVAIS Cedex

Téléphone : 03.44.10.41.74

Mèl : plan-sante@oise.fr

